No. 91

projet non executé

Lettre de Mr. Thomas Chirurgien de l'hopital de Bicêtre; à Mr. xxx, sur l'effet des dragées de M. Keyser pour la cure de la maladie venerienne.

+ on pretend toujours

On est accoutumé, Monsieur, aux propos des empyriques et les possesseurs de remedes particuliers, en vanter les effets merveilleux;

Le possesseur d'un remede particulier, tache de l'accrediter par tous les moyens imaginables; il en vante les effets merveilleux; les prodiges qu'il a operés sont incontestables, les anciennes methodes sont fautives ou meurtrieres, voilà le langage ordinaire; mais cet homme n'en seroit pas cru sur sa parole. il cherche des fauteurs et des adherens, et il ne manque jamais d'en trouver; ceux ci luy trouvent quelque protecteur, que l'apparence du bien public seduit; ce n'est point encore assez; il faut le temoignage des gens de l'art, et il y en a qui ont la foiblesse de se preter à tout ce qu'on exige d'eux; sous l'exterieur de desinteressement qui les porte, à rendre justice à la verité qu'ils se gardent bien d'approfondir, ils font les courtisans pour tous les malades qui ont le courage de servir aux essais de nouveau remede; ou bien ils sont flattés de l'air

ARC 38 n° 44

d'importance qu'autorise la qualité de protecteur subalterne, et la liaison qu'elle donne avec les grands ~~auxquels on est plus~~ ~~qu'il~~ ~~en plus aisé davantage~~ + auquel on + est beaucoup plus sur de plaire en les affermissant dans leurs prejugés, qu'en cherchant ~~les moyens de~~ à les desabuser. ~~on pouvoit echouer dans cette entreprise; ~~ Le motif de ~~l'entreprise~~ ~~honorable~~ feroit honneur; mais ~~la~~ en ~~la~~ manquant de reussir on perdroit du credit. ~~on aime mieux laisser aller les choses comme~~ voila, l'engagement + la raison des succés des empyriques, gens ~~sorciers~~ adroits et deliés qui ne sont pas si ignorans qu'ils ne sachent bien qu'il y a des gens de toutes sortes de conditions, encore plus ignorans qu'eux, et qui ne manqueront pas de donner dans leurs pieges. mais on n'avoit pas encore vu fonder leur reputation ^ en detruisant celle d'un particulier par ~~sur~~ la calomnie la plus outrageante, et vouloir ~~faire~~ se faire un nom en tachant de couvrir ~~par l'opprobre~~ d'opprobre ceux qu'ils n'ont pas trouvé favorables à leurs desseins. c'est le cas où je me trouve vis à vis de m. Keyser. cet homme establi à gisort, et qui n'est ni medecin ni chirurgien, ni apoticaire, a cru il y a quelques années avoir des dragées specifiques contre l'epilepsie. ce remede ~~n'a~~ ~~gueres~~ pas pris faveur. aujourd'huy, il ~~en~~ propose des dragées pour la guerison de la maladie venerienne. ~~m.r le premier medecin~~ on en a fait des essays sous mes yeux, à l'hopital de bicetre. ~~de Roy dont il a sollicité auquel il les presente~~ m.r le premier medecin du Roy honoroit m.r Keyser de sa recommandation, et c'etoit un titre respectable qui m'a engagé à luy faire tout l'accueil possible.

je ne les

nous avons choisi des malades. on les a
preparé comme M. Keyser la voulu.
ils ont pris des dragées, dont leffet devoit
etre de dissiper tous les accidens de la
maladie sans aucun trouble. On a tenu
un ~~etat~~ journal ~~detou~~ exact de tout
ce qui sest passé. les dragées ont fait
vomir les uns, purgé considerablement les
autres occasionné la salivation ~~quelle~~
devroit d'ailleurs jamais procurer, echauffé les entrailles ×
enfin elles ont produit beaucoup d'accidens sans avoir
remedié à ceux quon vouloit combattre.

× excité des coliques facheuses

je nay point caché à M. Keyser les mau
vais effets de son remede, il la modifié
et adouci sur mes representations à diverses
fois, et enfin il na plus voulu de moy
pour l'examinateur de ses procedés. mais
jen avois trop vu, il etoit interessé a
rendre mon temoignage nul, en consequence
il a imaginé de dire quil mavoit envoyé des
pilules faittes avec de la mie de pain et de
sucre, et que cest à l'usage de ces dernieres
que javois attribué les accidens les plus graves,
jusqua dire quelles avoient fait avorter une
femme. il est tres certain que ^sur la foy ~~jay fait prendre~~
de M. Keyser, je ^croy par crainte ~~de faire~~ ~~jay~~ fait prendre son remede
a une femme enceinte de 6 mois qui est
accouchée d'un enfant mort le 20e. doctobre
dernier. cest un fait connu et certifié
dans la maison de bicêtre, je ne lay point
imaginé à ~~plus~~ dessein ~~[illegible]~~ une
~~fait M. Keyser en~~ ~~cette~~ ^le ~~[illegible]~~ ~~occasion~~ m'affecte

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

~~moins que les reproches que je me suis faits de luy avoir confié une personne susceptible d'un pareil accident~~. mais avant d'aller plus loin, voyés, Monsieur, quels sont les termes où j'en suis resté avec M. Keyser, par la lecture de la lettre qu'il m'a écritte ~~le~~ au commencement du mois de novembre

M.

lorsque vous viendrés à paris &c.

après un tel aveu, que doit on penser de M. Keyser. desinteressé comme il pretend l'etre, quel motif si pressant pouvoit l'engager de faire des epreuves d'un remede qu'il reconnoit imparfait? sa lettre n'est point icy un instrument fabriqué ~~[illegible]~~ à plaisir, j'en ay deposé l'original joy M. notaire afin qu'on ne ~~[illegible]~~ puisse douter de la verité. depuis cette lettre ~~il ne m'a point envoyé de pilules~~ il n'a plus été question de faire de nouvelles epreuves. cependant plusieurs personnes parmi lesquelles il y en a d'etre respectables par leur rang, debitent qu'il m'a envoyé des dragées faittes avec de la mie de pain et du sucre, et que j'ay dit que ces nouvelles remedes avoit produit d'aussi mauvais effets que les premiers. si je suis coupable d'une pareille fausseté, je merite l'indignation du public, mais le fait étant controuvé pour affoiblir mon temoignage, de quel oeil doit on regarder les auteurs d'une ~~pareille~~ calomnie aussi noire. il est

possible que le s.r Keyser ait veritablement
fait ces fausses pilules, et j'en suis persuadé,
puisque des personnes dignes de foy l'accusent
d'y avoir travaillé ; mais quelque soit leur
autorité dans le monde, c'est tout ce qu'elles
peuvent assurer ; on a surpris leur probité
sur tout le reste ; je n'ay veu, ni employé
ces bols ; et la lettre du s.r Keyser en est
même un temoignage par sa datte. Le procedé
par lequel on pretend m'avoir surpris porte
en quelque ~~deja~~ par sa nature le caractere de la fraude.
j'avois bien oui dire qu'on avoit souvent
trompé des malades ~~ont~~ determinés opiniatrement
à prendre des remedes qui pouvoient leur etre nuisible, ~~[illegible]~~ en leur donnant
des bols avec du sucre et de la mie de
pain ; mais cette vieille ruse imaginée
pour l'avantage des malades, se renouvelle
aujourd'huy dans un esprit tout different,
on la tourne contre moy qui ay eu la
verité pour principe, et le bien de l'humanité
pour seul point de vue ? enfin cette
tromperie, ~~pretendue~~ car c'en est une, n'a été qu'un
projet à l'egard des malades, car personne
n'a pris de ces pretendües pilules, mais
c'est une oeuvre d'iniquité consommée
contre moy. ~~[illegible]~~ c'est ce moy qui suis
un fripon ; car ~~[illegible]~~ c'est le terme ~~[illegible]~~ injurieux
ou se sert, et j'avoüe qu'il ne ~~[illegible]~~ seroit pas
trop fort. mais ~~à qui cette~~ la friponnerie ~~trompe~~ est *
~~etoit~~ elle est profitable. ~~[illegible]~~ c'est la regle
pour juger de celuy qui en est l'auteur

* est toute du coté de celuy à qui

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

~~il faisoit~~ cui prodest. je ne ~~voudrois~~ suis ~~une~~
point le rival de m. keyser. il pretend
guerir les maladies veneriennes ~~en~~ sans ~~jours~~
inconveniens, ~~beaucoup~~ d'autres ont les
mêmes pretentions. les uns donnent un
elixir, les autres une poudre, celuy ci
de la fumée, celuy la une quintessence
m. keyser prend les malades par des enfans
il les attrappe avec des dragées; un autre
viendra qui leur donnera des biscuits. ~~De~~
populus vult decipi.

quel seroit donc mon tort dans cette
affaire? m'opposera t'on pour me confondre
le suffrage des gens de l'art. il ne seroit
pas concluant contre moy, puisque j'ay
l'aveu de m. keyser sur l'imperfection
de son remede dans les epreuves qui se sont ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~et j'en~~
faittes sous mes yeux, et je ne parle que
de ce que j'ay vu. mais pourquoy negli-
gerois-je dans l'occasion presente de faire
usage du temoignage de deux hommes
eclairés dont on n'a pu tromper la
vigilance. messieurs. ferrei et vieillard
medecins de la faculté de paris, ont
été invités à suivre les cures de s.
keyser. il avoit promis la chute de
quelques excroissances dans l'espace de huit ~~pour~~
jours par la seule vertu de son remede ~~interieur~~
pris interieurement. à l'examen du
malade on ne vit plus effectivement
les excroissances. mais le remede caustique

qui en avoit procuré la chute, avoit fait une petite impression sur les environs où il en etoit tombé un peu par megarde. cequi a decouvert la supercherie. Le malade soldat aux gardes interrogé sur le fait soutient qu'on n'avoit eu recours à aucun moyen; mais M. Keyser n'eut pas la force de persister longtems sur la vegetation, il avoua tout en complimentant ces messieurs sur leur penetration. un autre soldat avoit un ulcere fistuleux dans le pli de l'aine. M. Keyser avoit promis que la cicatrice seroit prompte, et elle ne se fesoit pas. il imagina d'appliquer le fer rouge pour bruler les chairs et faire une croute qui peut luy permettre de dire que l'ulcere etoit gueri. ces messieurs ont fait sortir de pus retenu sous cette croute, et ont reconnu ~~decouvert la supercherie~~ la tromperie. nouveaux complimens de la part de M. Keyser. messieurs, disoit il, à cest [illegible] et vieillard, vous etes trops clairvoyans, on ne peut pas vous ~~tromper~~ en faire accroire, voilà comme sont les habiles gens; propos de bateleur qui ont donné de celuy qui les tenoit l'opinion qu'on en devoit prendre. je cite des faits, et des hommes respectables par leur probité autant que par leur savoir.

plus portés à croire le mal
qui chercher la verité

tout ce qui a eté dit contre moy
dans cette affaire, ne m'a fait tort que dans
l'esprit des personnes ~~dont le jugement~~ qui sont prevenüe leur
jugement. Le ~~corps~~ corps des chirurgiens auquel
je viens d'être aggregé a exigé que je me
justifiasse devant luy de ce dont on m'accusoit,
je l'ay fait: enfin les administrateurs
de l'hopital general ont connu la regula-
rité de ma conduitte, dont je leur
ay rendu compte: il me reste a
detruire par une piece autentique
par un relevé des registres de l'hopital
de bicetre, ~~[illegible] de l'[illegible]~~ que la ~~pratique~~ methode
d'y traiter les maladies veneriennes n'a pas
les inconveniens qu'on suppose.

Extrait des Registres de bicetre
touchant la verolé pendant
l'année 1755

&c

Certifié par moy [illegible].

Signé [illegible].

après vingt ans de ~~service~~ travail dans cet hopital
dont les six derniers me ~~[illegible]~~ donnent la tête
bien gagné certainement de chirurgien en
chirurgie, je me suis attaché à meriter un
[illegible]
peu de reputation. je la voyois flétrie par
l'injustice la plus criante; pouvois-je en
moins dire pour ~~[illegible]~~ reparer mon honneur